

La [COMMUNE DE SAINT LO](#) / **T** : 02.33.77.60.35 cherche une assurance depuis janvier 2024 après avoir été lâchée. La ville payait une prime annuelle de 63 000 euros avec franchise jusqu'en 2024, mais elle a reçu un courrier de son ancien assureur résiliant le contrat au 31 décembre 2023. Depuis, la ville n'est plus couverte pour les dommages aux biens communaux. La mairie a dans le même temps dénoncé des propositions excessives d'autres assurances en raison de franchises très élevées qui ne prennent pas en compte les risques minimes du quotidien. www.saint-lo.fr